

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 25

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRÉSENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS,
Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, M.JUGE,
M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Attributions de subventions et individualisation de crédits au titre du contrat de ville – programmation pour l'année d'instruction 2019

Par délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du Contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.

Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Elle concourt à intervenir sur les 3 piliers qui sont la cible de cette politique publique :

I - Le développement économique et l'emploi,

II - Le cadre de vie et le renouvellement urbain,

III - La cohésion sociale,

en agissant de manière transversale, en faveur des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Un comité de pilotage s'est tenu le 7 mai 2019 ; il a statué sur 7 actions proposées.

* * * * *

VU l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n°2005-856 du 25 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

VU la loi n°2014 – 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 mai 2019

n°20

page 2/3

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa 4.1 des statuts de la communauté d'agglomération, annexés à la délibération n°1 du conseil communautaire du 6 février 2017, relatif à la compétence de politique de la ville,

VU le contrat de ville 2015-2020 signé en date du 4 juin 2015,

CONSIDERANT les objectifs prioritaires du Contrat de ville, regroupés en 3 piliers cités ci-dessus,

CONSIDERANT les avis du comité de pilotage du Contrat de ville du 7 mai 2019,

CONSIDERANT l'adéquation avec les priorités du Contrat de ville, des projets et actions présentés par les structures répertoriées en annexe.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de verser aux associations et structures les financements tels que présentés dans le tableau ci-après, soit un montant d'aides de 19 400 €,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

Structures	Actions	Territoire des actions	Montant accordé en 2018	Montant sollicité en 2019	Subvention attribuée 2019
ACEASCOPE FORMASCOPE ODA Formation	Cours d'alphabétisation et de langue étrangère	Quartiers prioritaires	12,000 €	28,000 €	12,000 €
ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	Favoriser la création d'entreprise et favoriser l'employabilité des demandeurs d'emploi dans les quartiers avec le microcrédit	Quartiers prioritaires	2,000 €	5,000 €	2,000 €
ACLEF (Association Calcul Lecture Ecriture Formation)	formation aux savoirs de base	Quartiers prioritaires		1,500 €	1,000 €
CAPEE (Comité des Alternatives Poitevines pour l'Emploi et l'Entraide)	Mise en place d'ateliers spécifiques pour les salariés en parcours d'insertion de Grd Châtellerault	Quartiers prioritaires		1,500 €	1,000 €
Le Centre	Parcours d'intégration dans les métiers des services à la personne	Quartiers prioritaires		4,000 €	1,000 €
Mission Locale Nord Vienne	Dîner quizz	Quartiers prioritaires	900 €	2,300 €	900 €
MJC Renardières	L'atelier	Lac Renardières	1,400 €	7,000 €	1,500 €
TOTAL			16,900 €	34,400 €	19,400 €

Le montant de la dépense, soit 19 400 €, sera imputé sur le compte 824/6574/4510.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER